Réseau Grand Ouest
commande publique & développement durable

ILS L'ONT FAIT

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU EN UTILISANT LE LEVIER DES ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

METROPOLE Rennes — RENNES — EAU DU BASSIN RENNAIS COLLECTIVITÉ

Région Bretagne
Rennes (35)

Bénéficiaires
- Collectivité Eau du Bassin Rennais
- Rennes Métropole
- Ville de Rennes

Partenaire
Réseau Grand Ouest (RGO) de la commande publique et du développement durable

Coût (TTC)
Coût annuel : 50 k€

Bilan en chiffres
- 2 millions de repas servis par la restauration municipale par an
- 3,6 millions € d'achat annuel de denrées alimentaires
- la part des produits biologiques dans les menus des cantines est passé de 7% en 2014 à 13 en 2015

Date de lancement
2015

Pourquoi agir

En Bretagne, la reconquête de la qualité de l'eau constitue un enjeu important, notamment sur les bassins versants caractérisés par une agriculture intensive. Dans le même temps, les pouvoirs publics ont souhaité augmenter la part des produits biologiques dans la restauration collective publique. Soucieuses de répondre à ces deux enjeux, la Ville de Rennes et Rennes métropole ont participé aux travaux du Réseau Grand Ouest (RGO) sur « *l'introduction des produits bio dans la restauration collective* » associant des juristes et des gestionnaires. Fortes de l'expérience et du savoir-faire de leur service de la commande publique dans le domaine de l'achat public durable, les deux collectivités locales ont ainsi souhaité expérimenter un dispositif original visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin rennais en utilisant le levier des marchés publics.

En s'inspirant de la logique des marchés d'insertion, la Ville de Rennes et la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont lancé un marché public de prestation de services dont l'objet est la protection des ressources en eau du bassin rennais avec comme support l'achat de denrées alimentaires. Il concerne la fourniture de denrées alimentaires aux établissements scolaires, aux restaurants administratifs de la Ville de Rennes et à des Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le but est de promouvoir une agriculture locale et performante afin de protéger l'eau des bassins versants qui alimentent le bassin rennais. Il s'agit de soutenir la progression des exploitations agricoles fournisseurs des denrées vers des modes de production plus durables. Elle entend privilégier la décision et le choix des producteurs pour qu'ils se fixent eux-mêmes les axes de progrès par rapport à leurs centres d'intérêt et leur projet d'exploitation, avec une liste d'indicateurs prioritaires pour orienter les marges de progrès.

Concrètement, la qualité de l'eau figure parmi les critères précisés dans le cahier des charges et la Ville exige également que les denrées alimentaires soient exemptes de la mention « Organisme Génétiquement Modifié (OGM) ». Lorsqu'il s'agit de viande, de charcuterie ou de poisson, l'alimentation des animaux doit avoir été exempte de composantes animales (farines, graisses) ainsi que d'OGM.

Présentation et résultats

Le marché expérimental de service et de fourniture a été élaboré pour une période initiale d'un an reconductible 2 fois, à compter du 1er septembre 2015. Il a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions du code des marchés publics.
Les prestations demandées étaient réparties en 2 lots :

- le lot « *Produits laitiers* » ;
- le lot « *Viande de porc* ».

Pour la mise en œuvre, un groupement de commandes a été constitué entre la Ville de Rennes et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, cette dernière se chargeant de mettre à disposition du candidat un technicien mandaté pour réaliser le diagnostic IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) et accompagner les exploitants agricoles fournisseurs à définir un projet d'exploitation et les objectifs de progrès de durabilité. En complément, une sensibilisation des convives à l'alimentation durable a été prévue.
Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés :

- la durabilité des exploitations agricoles à hauteur de 50% ;
- la qualité des produits à hauteur de 30% ;
- le prix des produits à hauteur de 20% (prix des denrées alimentaires fixé par le producteur et décorrélé des prix des marchés internationaux).

La note de durabilité était composée de deux notes établies par rapport à 21 indicateurs de la méthode IDEA du ministère de l'Agriculture :

- une note liée à la situation initiale de l'exploitation au moment de la réponse au marché (30% de la note de durabilité) ;
- une note liée à l'ambition de progrès (70% de la note de durabilité).

Pour évaluer la durabilité des exploitations agricoles, les fournisseurs devaient s'engager à :

- réaliser un diagnostic de durabilité de leur exploitation selon la méthode IDEA du ministère de l'Agriculture ;
- définir sur la durée maximum du marché (3 ans) un projet de progrès de la durabilité de l'exploitation ;
- déterminer de façon sincère les objectifs de progrès de la note de durabilité globale et de la note des 21 indicateurs cibles (qualité de l'eau).

Facteurs de reproductibilité

L'autonomie des exploitations est un critère particulièrement important et recherché. En cas d'atteinte des objectifs initialement fixés, une rémunération supplémentaire, proportionnelle à l'ambition de progrès, est accordée chaque année par Eau du Bassin Rennais.

S'agissant d'une expérimentation, ce marché a été lancé sur un volume limité mais il a vocation à se développer en servant de support à une centrale d'achat que pourraient rejoindre d'autres collectivités.

Le levier économique de la commande publique est utilisé de manière complémentaire aux autres dispositifs déjà existants qui ont été mis en place pour accompagner l'évolution des modes de productions agricoles vers un plus grand respect de la qualité des eaux.

> *« L'idée de départ était la recherche d'un levier pour faire évoluer les modes de production agricole en complément des actions de protection des ressources en eau déjà mises en œuvre. Il s'agissait également de développer un partenariat entre un territoire de consommation d'eau et un territoire de production agricole. La restauration collective a été identifiée comme un moyen pertinent car il offre un cadre favorable à la structuration de nouvelles filières de production (commandes régulières et réfléchies), l'obstacle étant l'interdiction juridique de la préférence locale. Les services concernés ont rejoint le groupe de travail du RGO sur l'achat local et bio en restauration collective. L'expérience des membres du groupe, croisée avec celle de Rennes Métropole dans l'innovation sociale, a permis d'arriver à ce concept de marché public innovant. »*

M. Daniel Helle,
ingénieur Protection des ressources en eau à la Collectivité Eau du Bassin Rennais

> *« La commande publique est utilisée de manière stratégique pour contribuer à restaurer la qualité de l'eau du bassin versant alimentant la ville de Rennes et Rennes métropole. Ce marché expérimental permet de donner un signal fort aux exploitants agricoles situés sur ce bassin versant. Cette action participe également à la recherche d'une plus grande cohérence des politiques publiques dans le cadre d'une approche globale des différents enjeux. À ce titre, les restaurants scolaires de la Ville de Rennes sont desservis en eau potable avec l'eau du robinet. »*

Mme Nadège Noisette,
adjointe au maire de Rennes
en charge des approvisionnements

Focus

Avec la collaboration d'Eau du Bassin Rennais, la Ville de Rennes a sollicité les producteurs agricoles des bassins versants afin qu'ils répondent à ce marché expérimental dont l'objectif est de les encourager à évoluer vers une agriculture vertueuse en leur offrant des débouchés grâce à la restauration collective.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site de la direction Recherche du ministère de l'Agriculture
  www.idea.portea.fr
- Le site de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
  www.eaudubassinrennais-collectivite.fr
- Le site du Réseau Grand Ouest
  www.reseaugrandouest.fr

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

@ademe www.ademe.fr

Référence ADEME : Conso 04 / Septembre 2017